

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N° 260910AR233CB

Arrêté portant réglementation du stationnement – Place du Général de Gaulle à HONDSCHOOTE

Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande faite par M. Marc VANRYSSEL, HAUTS DE FLANDRE INSERTION, de réglementer le stationnement Place du Général de Gaulle afin de faciliter l'installation d'un stand RénoVélo,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains,

ARRETE

Article 1° : Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur 5 places de stationnement au bénéfice du stand Réno vélo, le Mercredi 23 septembre 2026 de 8h30 à 12h30, devant le Hub Mobilité, Place du Général de Gaulle à Hondschoote.

Article 2° - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective dès la mise en place des panneaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

M. VANRYSSEL Marc, HAUTS DE FLANDRE INSERTION, pour information et exécution.

M. LOUCHAERT Hervé, Adjoint au cadre de vie, sécurisation, pour information.

HONDSCHOOTE, LE 10 septembre 2026

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON

